

(N^o 82.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1852.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations, pour l'exercice 1853.

(Voir les N^{os} 89 et 136 de la Chambre des Représentants, et le N^o 71 du Sénat.)

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous soumettre son rapport sur le Budget des dotations pour l'année 1853.

Ce Budget, vous le savez, Messieurs, se compose des évaluations des dépenses affectées à la Liste civile, au Sénat, à la Chambre des Représentants et à la Cour des comptes. Comparé au Budget de 1852, il ne présente qu'une seule différence au chapitre 3, auquel il est demandé un supplément de crédit de 35,000 fr. pour le service de la Chambre des Représentants.

Votre Commission estime qu'il y a lieu d'accepter cette augmentation, et elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du budget qui vous est soumis, et tel qu'il a été évalué, à la somme de 3,401,422 fr. 75 c.

Le Président,
ZOUDE.

Le Rapporteur,
E. GRENIER.